



Definition redressement judiciaire

Par **lolo38**, le **29/01/2009** à **10:35**

bonjourrrnque veut dire une ouverture redressement judiciairernrnet fixer provisoirement la date de cessation des paiementsrrnmerci

Par **ellaEdanla**, le **29/01/2009** à **16:23**

Bonjour,rrneffectivement se sont des notions très difficiles à comprendre. Je vais tenter de vous les expliquer simplement.rnrnA l'audience, le juge peut ouvrir une procédure de redressement judiciaire contre une société ou une personne qui rencontre des difficultés financières.rnrnLe redressement judiciaire permet de continuer l'activité de l'entreprise et de maintenir les emplois tout en prévoyant le remboursement des dettes par la mise en place d'un plan. Il y a un mandataire qui est nommé et qui est chargé de faire un "bilan" pour pouvoir payer tout le monde.rnrnLe redressement judiciaire est ouvert lorsqu'il y a cessation des paiements. C'est-à-dire lorsqu'il y a plus de dettes que d'argent à rentrer. Dans le jugement, le juge fixe la date depuis laquelle il estime que les difficultés sont vérifiées.rnrnPar contre, si le juge estime que les difficultés financières sont trop importantes et qu'il devient impossible de sauver l'entreprise, alors c'est la liquidation judiciaire. Dans ce cas, le mandataire nommé fait faire l'inventaire des biens et les fait vendre pour payer les dettes.rnrnJ'espère vous avoir éclairé.rnrnJe reste à votre disposition pour toute autre question,rrnCordialement.